

Le projet d'école intercommunale suscite sont lot d'émotions avant le vote final

DÉBAT Bussy, Morens, Sévaz et Rueyres-les-Prés se sont associés pour créer un complexe scolaire. Devisé à près de 5 millions de francs, le projet suscite à la fois admiration et doutes.

RUEYRES-LES-PRÉS

Le 23 octobre prochain, les citoyens des communes de Bussy, Sévaz, Morens et Rueyres-les-Prés se prononceront sur le crédit de construction du complexe scolaire intercommunal. Une votation historique pour les quatre communes, mais rien n'est encore acquis, à en juger par l'ambiance qui régnait mardi soir, à Rueyres-les-Prés, lors d'une séance d'information pour les citoyens, où moins de cent personnes ont fait le déplacement.

Le projet de complexe scolaire, qui a fait déjà l'objet d'un concours d'architecture, serait situé à Rueyres-les-Prés, juste à côté de la grande salle. Le dossier a été présenté par Cédric Chanez, président du comité de direction de l'association mise en place pour cette construction et par ailleurs syndic de Sévaz.

«Motéta», le projet retenu, présenté ce soir-là par les architectes Clavien et Rossier, c'est 6 classes primaires, 2 classes enfantines, 2 classes d'appui, une bibliothèque et un espace pour le corps enseignant. Le tout sur 1061 m² et pour un devis de 5,2 millions de francs. En enlevant la subvention cantonale, le solde pour les quatre communes serait de 4,6 millions, tandis que le coût annuel d'exploitation est chiffré à 350 000 francs. Le projet a déjà



Une petite poignée de citoyens a fait le déplacement, mardi soir, à Rueyres-les-Prés. PHOTO GILLIAND

coûté quelque 285 000 francs, entre le concours et les études diverses.

«Nous n'aurons pas deux fois la chance de retrouver ces conditions, raison pour laquelle il ne serait pas judicieux de repousser le projet», appuie Cédric Chanez, avant que les citoyens ne s'expriment.

Préavis négatif de Bussy

Pour rappel, à la fin du mois de juin, lors de l'assemblée des délégués, le syndic de Bussy avait jeté un pavé dans la mare, en doutant sérieusement du projet, notamment de son impact financier pour sa commune.

Mardi soir, le Conseil communal campe sur sa position et donne un préavis négatif, tandis que les trois

autres exécutifs y sont favorables. Cédric Chanez précise que lors de la votation, la double majorité est nécessaire. «Un village peut voter non, mais s'il est compensé par trois autres, avec une nette majorité de oui, le projet est accepté.»

«Je suis étonné de la décision de Bussy, alors que c'est le village qui s'est développé le plus», lance Christian Chanex, ancien syndic de Rueyres-les-Prés.

«Nous avons toujours défendu le site de Rueyres, mais pour autant que nous puissions nous le payer. Le problème, c'est que nous sommes quatre communes rurales avec des moyens financiers limités», répond le syndic de Bussy Eric Chassot. Ce

sera une charge liée pendant trente-trois ans. Nous devons remettre le pied à l'étrier, car on ne nous a présenté qu'un seul projet», en émettant l'idée d'un demi-projet ou de pavillons.

«Trouvons de meilleures solutions»

«Est-ce que nos enfants ne méritent pas ça. C'est malhonnête de parler de pavillons. C'est une solution abominable, tout ça pour préserver les finances communales», rétorque Christian Chanex.

Un autre citoyen de Bussy émet des soucis par rapport au financement. «Quelles tensions va-t-on créer si un village refuse. Evitons de

nous monter les uns contre les autres et répondons aux bonnes questions.»

Le président Cédric Chanez rétorque: «Si on voulait deux projets, il aurait fallu deux concours d'architecture.»

«N'axons pas tout sur les murs. Trouvons de meilleures solutions, car nous n'avons besoin que de deux classes pour l'instant. Le 23 octobre, les citoyens décideront. Mais je n'aurais pas dormi tranquille si je n'avais pas donné mon point de vue», précise Eric Chassot.

Le débat s'anime et tourne essentiellement sur l'aspect financier. Le président rappelle que les communes ont voté les statuts de cette association qui prévoyait un investissement plancher de 5 millions. «De toute façon, si on avait prévu 6 millions, on nous aurait fait un projet pour ce prix», lance Eric Chassot.

«L'association n'a pas pour but de créer des pavillons. Ce n'est pas notre rôle», répond Cédric Chanez.

A 22 h, le débat n'avance plus et devient dès lors très émotionnel. Chaque commune devra organiser prochainement une assemblée communale où les citoyens pourront à nouveau s'exprimer. Ces réunions auront pour but de clarifier la situation financière et les répercussions de cet important investissement, ceci avant le scrutin du mois prochain.

RÉMY GILLIAND